

traduction est probablement assez fidèle, même si les conditions de travail sont très pénibles. Établi il y a seulement quelques années, ce service, fort utile, a pris énormément d'ampleur.

Certes aux Nations Unies, l'interprétation se fait en cinq langues et non seulement en deux, mais, si l'ONU a dû faire appel à d'autres moyens, le gouvernement canadien pourrait, il me semble, satisfaire beaucoup plus facilement à ses propres besoins s'il faisait de même. Je songe en particulier à la situation qui s'est produite, dernièrement; à ce moment-là, on aurait cru qu'il serait avantageux d'expédier les documents aux Nations Unies, par avion, et d'utiliser la machine de l'ONU afin d'accélérer la traduction. Une machine de ce genre répondrait peut-être aux besoins du gouvernement fédéral; elle éliminerait probablement certains problèmes qui, loin de s'atténuer, deviennent plus aigus.

L'hon. M. Lamontagne: Monsieur le président, à ce stade, je ne puis que dire à l'honorable député que nous sommes parfaitement au courant du problème qui existe et que nous étudions tous les moyens de rendre ce service aussi excellent que possible.

M. Peters: Je comprends ce que le ministre vient de dire, et je sais que cela est vrai en général. Il est également vrai que c'est un domaine relativement nouveau. Nous pouvons croire que nous sommes bilingues, mais lorsque je suis venu ici en 1957, je sais que le problème n'était pas le même que celui qui se pose aujourd'hui. Il n'existait aucun service d'interprétation, même à la Chambre, ce qui explique pourquoi le problème a rapidement pris de l'ampleur. Voilà pourquoi j'espère que le ministre pourrait songer à adopter ce qui à mon avis serait une méthode de traduction passablement stéréotypée, qui permet aux machines d'accomplir ce travail. Je ne propose pas—et j'espère que personne ne croira que je propose—que l'on élimine les autres méthodes de traduction que nous employons, mais dans certains domaines, il semble que nous pourrions économiser les services de maintes personnes grâce à une méthode qui semble satisfaisante dans d'autres sphères.

M. Nasserden: Monsieur le président, je me demande si le ministre pourrait nous indiquer la répartition du coût de ces traductions faites à l'extérieur afin de nous donner une idée de tout ce qui entre en jeu?

L'hon. M. Lamontagne: Malheureusement, je n'ai pas de chiffres ici, monsieur le président; mais, comme tous les députés le savent,

[M. Peters.]

le volume des travaux à traduire s'est considérablement accru et il en est résulté que nous devons confier plus de travaux à des traducteurs qui ne font pas partie de la fonction publique. Si l'honorable député consent à attendre quelques jours, je serai très heureux de lui donner les chiffres qu'il désire, car je ne les ai pas actuellement à ma disposition.

(Le crédit est adopté.)

CRÉDITS SPÉCIAUX

18d. Subvention spéciale, dans le sens de l'article 20 de la loi sur le Conseil des Arts du Canada, au Conseil des Arts du Canada, destinée aux fins générales indiquées dans l'article 8 de la loi, \$10,000,000.

M. Macquarrie: Monsieur le président, je veux dire en une phrase que de tous les crédits que nous adopterons pendant cette interminable session, celui-ci rendra peut-être au pays un plus grand service que tout autre crédit. Je voudrais saisir cette occasion pour féliciter le gouvernement de présenter ce crédit pour seconder l'œuvre du Conseil des Arts du Canada. J'espère que les Canadiens à l'aise suivront l'exemple et apporteront une aide à cet organisme prodigieux.

M. Peters: Monsieur le président, des instances ont été faites l'autre jour par un organisme qui a signalé que là où il y a un organisme à aile droite et à aile gauche, il était particulièrement intéressé aux octrois industriels. Sauf erreur, on a fait des instances auprès du ministre et je me demandais quelle décision a été prise à leur égard?

L'hon. M. Lamontagne: Monsieur le président, je puis dire à l'honorable député que cela n'a rien à voir avec le Conseil des Arts du Canada, mais beaucoup à voir à la Commission du centenaire.

(Le crédit est adopté.)

COMMERCE

L37d. Pour modifier le crédit L37a du budget supplémentaire (A) 1964-1965, pour assurer, au cours des années subséquentes, les frais d'accumulation des concentrés d'uranium achetés en vertu des contrats mentionnés dans ledit crédit, \$1.

M. Peters: Monsieur le président, il a été question d'une entente entre le Canada et la France, entente à long terme relative à l'uranium. Le ministre est-il prêt à dire si cela se produira en partie par suite des ententes conclues auparavant en vue de stockage de l'uranium au Canada.

L'hon. M. McIlraith: Je ne saurais le dire, monsieur le président, mais la proposition n'a rien à voir à ce crédit, selon moi. Je veux parler de la proposition de la société privée.